# NFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### ICG ACTIONS RENDEMENT (FR0000992893)

Le FIA est soumis au droit français Ce FIA est géré par Rothschild & Co Asset Management Europe

#### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

OPCVM de classification «Actions des pays de la zone euro», son objectif est d'obtenir une performance supérieure à celle de l'indice DJ Euro Stoxx 50 (dividendes réinvestis).

Pour répondre à son objectif de gestion, le FCP est investi et exposé en permanence à 75% au minimum en actions des pays de la zone euro, et plus particulièrement françaises, du fait notamment de son éligibilité au PEA; la gestion privilégie les entreprises distribuant de manière régulière un dividende supérieur à la moyenne du marché.

La stratégie mise en œuvre consiste :

- à sélectionner parmi les valeurs de la zone euro, celles qui, de par la qualité de leur gestion dans l'exercice d'une activité à forte visibilité, ont la capacité de distribuer régulièrement des dividendes significatifs par rapport à leur valorisation boursière.
- cette sélection étant faite et après en avoir approfond i les dossiers, à retenir au cas par cas, dans une approche de sélection de titres (stock picking), les valeurs s'insérant le mieux dans le portefeuille eu égard à leur appartenance sectorielle et/ou géographique.

La gestion de la partie actions (75% à 110%) est discrétionnaire tant en terme de répartition sectorielle que de taille de capitalisation des sociétés. Le Fonds ne s'interdit pas d'investir, à hauteur de 10% maximum, en actions n'appartenant pas à la zone euro (y compris pays émergents).

Afin de gérer sa trésorerie ou de limiter l'exposition au risque actions en cas d'anticipation défavorable des marchés, le FCP peut avoir recours, dans la limite de 25% de l'actif, à des titres de créances et instruments du marché monétaire et/ou obligataire. Cette allocation est discrétionnaire en terme de répartition dette privée/dette publique et rating (minimum A2 standard et Poors et équivalent chez les autres agences de notation, ou jugé équivalent par la société de gestion ; l'investissement en titres high vield est possible à titre accessoire.

Pour investir, la société de gestion mène sa propre analyse crédit dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie. en s'appuyant sur les analyses et informations fournies par plusieurs intermédiaires généralistes et spécialistes. Elle ne s'appuie pas exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation.

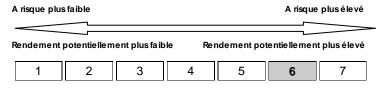
Le gérant peut intervenir sur les marchés dérivés pour couvrir ou exposer (à hauteur maximum de 110%) le portefeuille au risque actions et pour couvrir le risque de change (limité à 10% compte tenu de la classification du FCP).

#### Le FCP capitalise ses revenus.

Recommandation: ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Les souscriptions et les rachats sont centralisés chaque jour de valorisation (J) avant 11h30 auprès de Rothschild Martin Maurel et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative J (valeur liquidative hebdomadaire le jeudi).

#### PRO FIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FIA. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée. Le classement du FIA est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque

## Pourquoi le FIA est classé dans la catégorie [6]:

Le FCP se situe actuellement au niveau 6 de l'indicateur synthétique de risque du fait de sa classification (exposition minimale de 75% aux actions de la zone euro) et de son exposition accessoire aux risques de change et pays émergents.

## Risques importants pour le FIA non pris en compte dans l'indicateur :

• Risque de crédit : Il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur et le risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses remboursements, ce qui induira une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative du FIA.

#### **FRAIS**

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

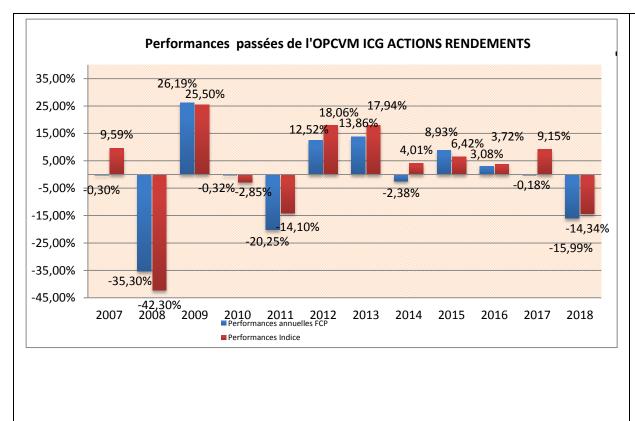
Fra is ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Fra is d'entrée	3%
Frais de sortie	0,5%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, les frais peuvent être moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.  Frais prélevés par le fonds sur une année	
Fra is courants	2,57%*
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

\* Le pourcentage communiqué, qui intègre les frais de gestion et de fonctionnement ainsi que les commissions de mouvements imputés au FIA, se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2018. Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique «frais et commissions» du prospectus de ce FIA, disponible auprès de la société de gestion.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais de transactions excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

#### PERFORMANCES PASSEES



Ce diagramme ne constitue pas une indication fiable des performances futures. Les frais courants ainsi aue les éventuelles commissions de performance prélevées ont été inclus dans le calcul des performances passées. Les éventuels frais d'entrée ou de sortie n'ont pas été inclus dans le calcul des performances passées. Date de création <u>du</u> FIA:

<u>du FIA</u> : 21/03/2003 <u>Devise de calcul</u>

des performances passées du FIA : Euro

## INFORMATIONS PRATIQUES

<u>Dépositaire</u> : Rothschild Martin Maurel

<u>Lieu et modalités d'obtention d'information sur le FIA (DICI/ prospectus/ rapport annuel/ document semestriel)</u>: Le porteur peut obtenir plus d'information sur le FIA sur simple demande écrite auprès de Rothschild & Co Asset Management Europe, 29 avenue de Messine – 75008 Paris.

<u>Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques, notamment la valeur liquidative :</u> Le lieu de publication de la valeur liquidative se situe dans les locaux de la société de gestion.

<u>Fiscalité</u>: FCP éligible au PEA; selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FCP.

La responsabilité de Rothschild & Co Asset Management Europe ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIA.

Ce FIA est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

Rothschild & Co Asset Management Europe est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 8 février 2019.